

- **Fin de vie :**

le président de la Conférence des évêques répond à Emmanuel Macron

La Croix (avec AFP) - Publié le 6 mai 2025

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, a critiqué mardi 6 mai 2025 les propos d'Emmanuel Macron sur la fin de vie. Il a contesté l'idée avancée par le chef de l'État selon laquelle le débat sur l'aide à mourir devrait être abordé sous l'angle du « *moindre mal* ».

Le président de la Conférence des évêques de France, Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort, a réagi mardi 6 mai sur X aux propos d'Emmanuel Macron sur la fin de vie, assurant que « *le choix de faire mourir et d'aider à se tuer n'est pas celui du moindre mal* ».

Le chef de l'État a estimé lundi, une semaine avant l'arrivée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale du texte créant un « *droit à l'aide à mourir* », que le débat ne pouvait « *être réduit* » à pour ou contre la vie, mais devait poser la question du « *moindre mal* ».

« *Non, Monsieur le Président, le choix de faire mourir et d'aider à se tuer n'est pas celui du moindre mal. C'est celui de la mort tout court* », écrit Mgr de Moulins-Beaufort, en réponse aux propos présidentiels tenus devant les francs-maçons de la Grande Loge de France.

Le « *choix* » de « *faire mourir* » est « *celui de l'abandon et du refus d'aider jusqu'au bout* », a-t-il insisté.

L'archevêque de Reims, qui quittera la présidence de la CEF en juin, accompagne son message d'une photographie et d'une citation du défunt pape François. « *On ne joue pas avec la vie* », avait affirmé le Souverain pontife en septembre 2023 à l'occasion d'un déplacement à Marseille.

✓ **Le texte arrive à l'Assemblée**

Le texte de loi créant « *un droit à l'aide à mourir* », ainsi que le projet de loi sur les soins palliatifs seront discutés dans l'hémicycle à partir du 12 mai pour deux semaines, avec une discussion générale commune, et deux votes solennels prévus le 29 mai.

Vendredi, les députés ont approuvé en commission des affaires sociales la proposition de loi d'Olivier Falorni (MoDem) créant un « *droit à l'aide à mourir* », pour permettre à des malades avec une « *affection grave et incurable* » qui « *engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale* » et ne supportant plus leurs souffrances, de recevoir ou de s'administrer une substance létale.

De son côté la Haute Autorité de santé a jugé mardi « *impossible* », faute de consensus médical, de déterminer qui pourrait bénéficier d'une aide à mourir en se basant sur un pronostic vital engagé « *à moyen terme* » ou sur une « *phase terminale* » de maladie. La HAS suggère de prendre en compte « *la qualité du reste à vivre* » de la personne.